

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

MR TACHE AUX SOLDATS DU 9ÈME BATAILLON

Dimanche matin, à 8.30 heures, l'église Sainte-Marie à Winnipeg, présentait un spectacle saisissant et inaccoutumé à l'occasion de la présence du 9ème Bataillon de Québec venu pour y entendre la messe.

Assisté de l'abbé Faguy, aumônier de ce bataillon et du Rév. Père Cahill, vicaire de la paroisse de Ste-Marie, Mgr l'Archevêque offrit le saint sacrifice après quoi Sa Grandeur monta en chaire et donna un sermon de circonstance dont nous sommes heureux de donner à peu près la substance.

Nous regrettons de ne pas avoir entendu, en cette occasion, la voix aimée de notre premier pasteur, car si nous nous en rapportons au témoignage du Times de Winnipeg, et nous n'avons pas grand mal à le croire cette fois, « Mgr a été écouté avec une attention profonde de la part de tous ses auditeurs, et dans ses paroles éloquentes et patriotiques, l'on retrouvait comme tous les jours le grand prêtre et le grand patriote. »

L'éminent prélat prit pour texte les paroles de Job : *La vie de l'homme est une milice.* Le saint patriarche après avoir fait une expérience si variée de la vie, avait compris que tout est lutte ici-bas ; il avait eu lui-même à lutter contre les entraînements de la fortune, contre les épreuves de l'infortune ; à lutter contre ceux qu'il aimait, à lutter contre le plus cruel des ennemis ; il avait eu à lutter contre ceux qui étaient réunis pour le consoler, à lutter contre lui-même, et après une épreuve longue et variée, il s'écrie en parlant de lui-même et en parlant des autres : *Militia est hominis vita.* Comment s'expliquer que la condition de l'homme ici-bas soit celle de la lutte habituelle ? Le Saint-Esprit nous en donne la raison : — C'est parce que nous avons failli à nos obligations. —

« Si l'homme avait suivi la voie de Dieu, il aurait eu la paix. »

Ne jouissant pas de ce bienfait précieux et puisque nous sommes enrôlés dans la milice qui compte toute l'humanité dans ses rangs, apprenons au moins à combattre les bons combats, et comme le dit Saint-Paul à son disciple bien-aimé : « Travillons comme de bons soldats du Christ. »

Cette lutte gigantesque que nous soutenons a été originaire au ciel même. Lucifer a levé l'étendard de la révolte. Malgré les lumières si éclatantes dont il était environné, malgré la puissance d'intelligence que le Dieu infiniement bon lui avait départi, cet ange rebelle s'est insurgé contre celui même qui l'avait donné de dons si excellents. Dieu commanda les milices célestes, et l'Archange Michel livra le grand combat qui se fit dans le ciel. Les anges révoltés ne prévairent pas et celui qui s'appelle le diable ou satan fut précipité des cieux pour plus tard venir sur la terre, pour plus tard réaliser la parole sainte : « Mal-

heur à la terre et à la mer parce que le diable est descendu vers vous. »

C'est là le commencement de la lutte ; elle se continua sur cette terre que Dieu avait séparée de la mer et sur laquelle il avait placé un paradis de délices où le premier homme fut invité à boire à longs traits à la coupe du bonheur, et convié à la jouissance des douceurs d'une paix inaltérable. Malheureusement nos premiers parents ne comprirent pas les douceurs de cette paix, et à l'instigation du démon qui se fit serpent pour les tromper, eux aussi levèrent l'étendard de la révolte et poussèrent un cri d'insurrection sous l'inspiration du grand révolté. L'homme avait moins de lumières que l'ange, eu du moins Dieu avait pour lui des prédispositions spéciales, aussi l'Éternel n'appela pas les milices célestes pour repousser à jamais l'homme déchu. C'est le Dieu des armées qui se chargea lui-même d'infliger aux révoltés terrestres le châtiement qu'ils méritaient tout en leur promettant le salut par la médiation et l'incarnation de son fils qui deviendrait le fils de la femme, et à ce moment suprême une inimitié implacable fut placée par Dieu lui-même et son infernal séducteur, et dès ce moment commença sur la terre la lutte qui s'y poursuit depuis la chute de nos premiers parents. Et de gré ou de force, il nous faut combattre, nous sommes soldats.

Voyons maintenant, dit l'orateur, quelles sont les qualités qui doivent briller en nous à ce titre de soldat.

Le soldat doit être obéissant ; il lui faut de plus la vigilance, et il serait ridicule sans courage et vaillance.

Oui, soldats chrétiens, nous devons obéir ! La discipline est la condition première du succès du bataillon. Il suffit dans une armée que le chef prenne la parole pour que tous s'ébranlent à sa voix ; il suffit de lever l'étendard sous lequel on marche pour que l'on s'empresse de le protéger et de le conduire à la victoire. Soldats chrétiens, l'étendard pour nous c'est celui du Dieu des batailles, c'est celui du prince pacifique qui a tout vaincu jusqu'à la mort à laquelle il nous avait condamnés. Rallions-nous autour de cet étendard glorieux ! Le regard fixé sur la croix acceptons tous les enseignements qui en découlent. Le Chef dont nous sommes les membres nous parle par son Évangile, nous commande par son vicaire, nous instruit par son église inflexible. Obéissons à cette puissante voix. Que la discipline chrétienne nous tienne toujours prêts à accepter non seulement ce qui semble à notre portée, mais même ce que nous ne pouvons saisir par les faibles efforts de notre raison individuelle. Le soldat qui reçoit l'ordre de ses chefs ne s'arroge pas le droit de les examiner ; il obéit, fait-il que cette obéissance fut scellée de son sang ; il fait à son drapeau un rempart de son propre corps et à son commandant l'hommage de sa volonté. Soyons de bons soldats de Jésus-Christ ; obéissons en nous

souvenant que c'est à la désobéissance que nous devons tous nos malheurs.

Cette discipline sans laquelle la victoire est impossible et la déroute certaine, cette discipline n'exclut pas la vigilance ; c'est pourquoi nous avons reçu l'ordre de veiller parce que l'ennemi rôde autour de nous cherchant à dévorer. Le soldat proposé à la garde d'un poste met toute attention et toute vigilance ; il sait que l'ennemi peut se déguiser de mille manières, se cacher de façon à n'être pas reconnu, dresser des embûches contre lesquelles le courage ne saurait le garder ; c'est pourquoi il met tous ses soins et toutes ses facultés au service de cette vigilance qui seule en maintes circonstances pourra le sauver. Si nos premiers parents avaient usé de cette vigilance, le démon ne les aurait ni surpris ni séduits ; ils en ont manqué, ils ont été vaincus et nous ont laissé le triste héritage d'une lutte qui ne finira qu'avec notre existence.

Le soldat non-seulement doit être lié par la discipline, tenu en éveil par la vigilance, mais un besoin il doit apporter à la lutte toute la vaillance que son titre de soldat requiert. *Estote fortes in bello* — soyez forts dans cette guerre que vous soutenez tous les jours contre l'ennemi du salut ! Soyez vaillants ! La vigilance vous a fait éviter des dangers inutiles ; la discipline vous fournit toute la tactique qui vous est nécessaire, supplée à toute la force qui vous manque personnellement pour entendre la voix de votre divin chef, et revêtus de l'armure dont il vous a convertis par sa grâce et ses sacrements, lancez-vous sans crainte sur l'ennemi qui vous attaque, et vous êtes sûrs de vaincre. Ne pactisez pas avec celui qui veut votre perte ; combattez au contraire avec énergie. Point de pourparlers inutiles, point de faiblesses compromettantes, point de paix quand vous n'avez pas le droit de la conclure. Vous êtes soldats de Jésus-Christ — Combattez vaillamment pour tout ce que votre chef demande de vous et comptez sur la victoire.

La lutte telle est votre condition à tous chrétiens, telle est la mienne. Vous êtes soldats, je le suis. A tous, à vous comme à moi et à moi comme à vous, il nous faut obéir, il nous faut veiller, il nous faut combattre. Alors Monseigneur s'adressant aux soldats continua :

Ces devoirs qui s'imposent à tous dans l'ordre surnaturel s'imposent à vous d'une manière spéciale. Vous, soldats du 9ème Bataillon qui m'entendez, non-seulement vous êtes soldats comme nous le sommes tous, mais vous êtes dans le sens ordinaire du mot puisque vous avez répondu généreusement à l'appel qui vous a été fait de serrer vos rangs, d'armer vos bras et de marcher pour le maintien de l'ordre et de la paix de notre bien-aimé pays.

Ce que je viens de dire au soldat chrétien vous convient à double titre. Oui, vous obéirez ; oui, vous veillerez ; oui, au besoin vous serez vaillants et braves. Soldats de quel-

ques semaines, que le mot discipline soit votre cri de ralliement. Moins vous êtes expérimentés dans le métier des armes, plus vous avez besoin d'être guidés par l'expérience des autres. Le commandement vient d'en haut ; les chefs ordonnent, les inférieurs obéissent, à quelque degré de la hiérarchie militaire qu'appartiennent ceux qui vous transmettent ces ordres. Le chef supérieur commande et ce commandement vous arrive par le colonel que vous êtes si fiers de voir placé à la tête de votre bataillon ; lui vous parle par vos officiers commissionnés ou non-commissionnés, de sorte que l'ordre qui vous arrive du dernier des caporaux de votre régiment n'est que l'écho de la voix de celui qui a le commandement général des forces de Sa Majesté dans ce pays.

Le drapeau que vous suivez flotte à la tête d'armées dont la discipline est connue par tout l'univers, et qui en maintes circonstances, les a conduites à une victoire qui, sans cela, aurait été désespérée. Vous serez donc disciplinés et obéissants soldats du 9ème Bataillon ; vous serez aussi vigilants contre les surprises de l'ennemi, si tant est que vous devez jamais en rencontrer.

Ne vous laissez pas aller à des présomptions, à des vantardises qui ne sont jamais que le résultat de l'inexpérience. Bons soldats, vous devez vous veiller, vous devez vous surveiller au camp, partout où vous passez, partout où vous restez ; non-seulement vous avez à sauvegarder le drapeau sous la protection duquel nous vivons, mais vous avez encore à sauvegarder l'honneur du corps auquel vous appartenez, et dans les rangs duquel nous sommes si fiers de vous voir ; vous avez à sauvegarder l'honneur de vos chefs immédiats qui attendent de vous comme d'eux-mêmes la réputation de votre bataillon.

Je n'ai pas besoin de vous dire que vous avez toutes nos sympathies. Ceux de votre race et de votre sang vous voient avec complaisance, avec affection ; ceux qui vous connaissent partagent nos sentiments, mais nous ne nous le dissimulons point, tous ceux qui vous verront ne vous regarderont pas tous avec ce sentiment de sympathie. Que la vigilance qui vous couvrira de sa protection imprime non-seulement à votre bataillon comme corps, mais à chacun comme soldat, un cachet de respectabilité qui commande le respect même à ceux qui seraient les moins bien disposés. Vous veillerez donc et vous veillerez.

Vous parlerez de vaillance ? mais ce serait un non sens que de croire au besoin de demander du courage à des soldats. Les armées sont non-seulement la manifestation du droit, mais elles sont l'expression de la force, de la force que donne le courage, que multiplie la vaillance. J'ai l'espoir et je prie pour que vous n'avez pas à faire une lutte sanglante, mais si ce devoir, le plus pénible de tous, vous était imposé, je sais que vous faillez pas à vos obligations. Le

drapeau que vous défendez est porté par des braves, vous serez aussi braves qu'eux, et j'en ai pour garant le sang même qui coule dans vos veines, vous restes de la noble race des Français ; la franchise de votre caractère garantit la franchise de votre valeur.

Disons-nous le pour notre satisfaction mutuelle, le courage particulier à la race française ne s'est pas amoindri dans le Nouveau-Monde.

Un des hommes les plus éminents que nous a donnés l'Angleterre a étudié notre histoire sur les bords du Saint-Laurent ; il a étudié des hauteurs que couronne la vieille citadelle de Québec, et là, de ce point de vue incomparable, il a vu se dérouler majestueusement le panorama des luttes gigantesques que nos pères ont soutenues dans la Nouvelle-France ; et sous le charme de cette histoire unique au monde par sa vaillance, cet homme d'état s'est écrié : « Cette époque première du Canada français est une période héroïque. »

Oui, ces temps étaient héroïques parce que nos pères étaient des héros. Eh bien soldats ! prouvez que vous êtes les petits-fils de ces héros, et ce pays n'attend et ne peut rien attendre de moins de vous.

Oh ! mes amis, cet héroïsme qui vous a été légué, n'empêche pas les vives émotions dont palpitent vos cœurs dans la position extraordinaire et imprévue que les événements vous ont faite. Mon cœur bat à l'unisson des vôtres. — Moi aussi j'aime la vieille ville de Champlain qui vous est si chère. Ce Québec d'où vous venez, à vu mon berceau comme le tombeau de mes pères. Je comprends tous les sacrifices que vous avez faits ; vos anges gardiens ont recueilli les larmes que votre départ a fait couler des yeux de vos mères, de vos épouses, de vos sœurs et ces larmes sont présentées au tribunal de la miséricorde de Dieu pour attirer sur vous les bénédictions dont vous avez besoin pendant la campagne que vous entreprenez.

Dans cette campagne, Messieurs, nous traverserez des pays où l'héroïsme français-canadien vous a devancés ; cet héroïsme inauguré sur les bords du Saint-Laurent et de ses riches affluents est venu aussi s'affirmer sur les bords de la Rivière-Rouge, de la Saskatchewan, de l'Arthabaska, du MacKenzie. Vous ne ferez qu'ajouter à cette chaîne si glorieuse de dévouement et d'abnégation que nos aïeux et leurs descendants ont enroulée autour de ce vaste continent.

Encore une fois, permettez-moi de vous dire : Je puis apprécier tout ce que se passe en vous. Il y a quarante ans j'ai fait ce que vous venez d'accomplir ; j'ai dit adieu à ceux que j'aimais ; j'ai fait couler des larmes des yeux qui me regardaient avec la plus vive affection ; j'ai quitté la province de Québec pour mettre ma vie au service des peuples du Nord-Ouest ; les missionnaires qui m'ont précédé et qui m'ont suivi ont fait la même chose. Vous nous

arrivez à votre tour, j'en suis convaincu, dans une pensée de dévouement ; cette pensée réalise alors dans toute son étendue la devise : *Soyez soldats sans peur et sans reproche.* Notre Souverain sera fier de vous ; la province qui vous a vu naître vous reconnaîtra pour votre digne fils ; la sympathie de tous les habitants du Nord-Ouest vous sera acquise, et ce qui est mieux que tout cela encore, Dieu vous considérera avec complaisance et vous bénira.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.

Angleterre

L'AGITATION EN IRLANDE

Les journaux de Londres et de Dublin parlent de l'émotion populaire qui règne dans les paroisses de Croyly et de Loughiel, dans le nord de l'Irlande. Vingt-et-une familles devaient être chassées de leurs demeures par le sous-shérif, escorté d'une petite troupe de police. Mais quand cette petite troupe arriva à Croyly, elle trouva devant elle des milliers et des milliers d'habitants accourus de tous côtés, et qui hurlèrent et sifflèrent la police. Grâce aux efforts de deux prêtres catholiques, une collision sanglante fut évitée. Cependant la police, ayant voulu commencer son œuvre d'éviction, la foule l'empêcha résolument de passer. Alors la police s'adressa aux prêtres en leur demandant d'obtenir de la foule qu'on les laissât procéder à l'exécution de leur consigne. Mais les prêtres firent remarquer qu'il était de cœur et d'âme avec la population en cette occurrence et qu'ils ne voulaient pas prendre parti contre elle. Là-dessus le sous-shérif et sa petite armée ayant recommencé leur tentative contre une autre maison et trouvant toujours la foule devant eux l'inspecteur de la police donna ordre à ses hommes de mettre la baïonnette au canon et de charger.

Alors les deux prêtres déclarèrent qu'en face de cette décision de la police d'exécuter à main armée la mission dont elle était chargée, ils allaient prier la foule de ne pas résister à la force par la force. La police fit alors retraite, retira les baïonnettes du canon et attendit un peu à l'écart le moment favorable pour commencer son œuvre. Mais la foule, loin de diminuer, croissait encore et multipliait les huées et les sifflets. L'inspecteur et le sous-shérif pensèrent alors qu'ils seraient imprudents s'ils voulaient exécuter leur consigne sans être en force. Ils se sont retirés définitivement, mais on annonce qu'ils reviendront avec des forces plus imposantes.

On lit à haute voix, le procès-verbal d'un duel :

« Le signal est donné ; X... n'écouant que son courage... »

— Allons donc ! fait quelqu'un, il est sourd comme un pot.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

30 Avril 1885.—No 68

LE CRIME DE CAIN

(Suite.)

Un moment après, l'enfant s'endormit dans les bras du pauvre fou qui, lui aussi, perdit le sentiment de l'existence.

Annette dit alors à Rolland :

— Vous en savez maintenant autant que moi, Monsieur, sur la folie de mon pauvre maître... il croit que Dieu se venge, mais qu'il se venge en Dieu... la miséricorde de celui qu'il nia pendant de longues années l'écrase et la torture... le piffero le calme avec son violon, et le malheureux vieillard goûte quelques heures de sommeil.

— Le médecin est venu ?

— Oui, Monsieur ; la folie de mon maître est paisible, on m'a conseillé de le garder et de le soigner... le régime d'une maison de santé pourrait lui devenir funeste...

— Et ses affaires souffrent-elles beaucoup de cet état de choses ?

— Moins qu'on ne pourrait le croire... Monsieur Belleforge était bon et tout le monde n'est pas ingrat... Son secrétaire montre un grand zèle

à le remplacer et le caissier est un honnête homme.

— Pensez-vous que la présence de mademoiselle Cœlia serait utile ici ?

— Utile ! Mais elle saurait monsieur, je n'en doute pas... Seulement qui sait où la chère enfant est allée ? Elle ne me l'a pas même appris, à moi qui l'aime si profondément.

— Je vous en instruirai donc, dit Rolland, il n'y a rien dans tout ce qui s'est passé qui soit de nature à porter atteinte à l'honorabilité de mademoiselle Belleforge... Le jour où elle quitta cette maison, ce fut pour entrer dans celle d'une amie de ma mère... et depuis six mois, mademoiselle Cœlia habite Evian... Je vais lui écrire ; dans une semaine vous la reverrez.

Rolland quitta l'hôtel Belleforge et rentra chez lui, profondément bouleversé par les événements de cette soirée.

Le lendemain il apprenait à sa mère, dans une longue lettre, le double drame accompli dans la famille de Cœlia.

« — Je connais l'âme d'élite de cette jeune fille écrivait-il ; en apprenant les malheurs de son père, elle n'aura qu'une idée : se dévouer à cet insensé. Si Dieu, qui déjà a fait tant de miracles, ne rend pas le raison au père de Conrad, le rêve de ma vie est à jamais brisé, Cœlia ne sera jamais ma femme. Elle me préférera la pratique austère et

rigoureuse de son devoir, et si je me détourne pour essayer une larme, je ne tenterai rien pour la dissuader d'agir de la sorte. Il est des tendresses que l'éprouve doit tremper, ennoblir, sanctifier jusqu'à la dernière puissance humaine. Je me souviens, je recevrai Cœlia de tes mains et des mains de son père, où je n'accepterai pas de compagnie.

« Tu me trouveras soumis à la douleur de la perdre, mais je crois que tu l'apprécieras assez pour comprendre qu'on ne peut choisir une autre fiancée après avoir rêvé d'unir à cette enfant toute sa destinée. Toi seule possèdes assez de tendresse et de force d'âme pour lui apprendre quelles adversités l'accablent à la fois. J'aurais couru à Genève pour vous chercher toutes deux si mon devoir ne me retenait encore ici... Je ne songe qu'à toi quand il s'agit d'aimer, de protéger Cœlia, et j'oublie cette excellente femme, la baronne de Roybert, qui l'a aimée... Oh ! vous ne serez pas trop de deux pour la soutenir et la consoler désormais ! »

D'après le calcul de Rolland, sa mère et Cœlia devaient se trouver à la gare quatre jours après l'expédition de cette lettre. Il ne leur avait point indiqué de date, mais il connaissait trop madame d'Ivrée et Cœlia pour croire qu'elles perdraient un jour, une heure, quand il s'agissait d'un devoir impérieux à remplir.

Aussi, à l'arrivée du train qui, dans sa pensée, devait ramener la comtesse d'Ivrée et mademoiselle Belleforge, Rolland attendit impatient, anxieux.

Un cri s'échappa de ses lèvres, le regard de Cœlia venait de rencontrer le sien, et sa mère le serrait dans ses bras.

Cœlia, vêtue de deuil et pâle comme une trépassée, lui tendit la main ; le jeune homme la pressa avec moins de tendresse que de respect.

— Mon fils, lui dit madame d'Ivrée conduisons cette enfant chez son père.

Rolland donna l'adresse au cocher. Quand les trois femmes, car l'excellente baronne de Roybert ne voulait quitter qu'au dernier moment celle qui fut sa lectrice, se trouvèrent dans la voiture avec le jeune homme, madame de Roybert dit à Cœlia :

— C'est à moi d'aller vous voir, ma chérie, je ne me consolerais pas de vous perdre.

— Nous irons ensemble, ajouta madame d'Ivrée, jusqu'à la complète guérison de monsieur Belleforge ; et dès que la santé lui sera revenue, nous ne quitterons plus Cœlia.

— Ah ! Madame dit la jeune fille, que puis-je faire pour reconnaître tant de bonté ?

— Aimer comme votre mère, répondit à voix basse madame d'Ivrée. Quand la voiture s'arrêta devant

l'hôtel Belleforge, le comte Rolland descendit.

La jeune fille mit pied à terre, deux larmes roulerent dans ses yeux, elle essaya de sourire aux nobles femmes qu'elle abandonnait, et leur tendant les deux mains :

— Adieu ! adieu ! dit-elle.

Lorsqu'elle retira des mains de madame d'Ivrée sa petite main tremblante, Cœlia avait au doigt la bague bénite qu'elle avait confiée à la madone d'Évian.

Alors un rayon de joie brilla sous ses pleurs et ce fut avec l'accent de l'espérance qu'elle cria : « au revoir ! » à Rolland, qui la suivait d'un regard éperdu.

XXVII

JUGEMENT

Rolland d'Ivrée se trouvait à Versailles pour une affaire de famille, quand un de ses amis lui proposa d'entrer au conseil de guerre.

— Non, répondit le jeune homme, j'y suis allé au temps où l'on jugeait les membres de la Commune, et je me suis promis de n'y retourner jamais. C'est presque une curiosité malsaine que d'étudier sur un visage le ravage de passions désordonnées. Il me semble voir encore le profil de Ferré avec ses lignes courbes comme une tête d'oiseau carnassier ; la face verdie par la peur du docteur Rastoul, les yeux cerclés de rouge de Jourde, la tête baissée de Courbet,

l'expression railleuse de Régère, le regard inquiet de Grousset. J'entends encore leurs lâches dénégations, car aucun d'eux ne garda le courage de ses actes féroces. Ils furent couards devant la justice du pays, eux qui avaient saigné au flanc la patrie déjà blessée. Chacun d'eux rejetait sur un complice l'odieuse des faits accomplis. Ces misérables qui avaient égare la population, usurpé les emplois, dilapidé les finances, égorgé les magistrats et les prêtres, les soldats et les gendarmes, osaient parler de leur famille et nommer leurs enfants pour se recommander à la pitié des juges. Ils restaient là, cloués sur leurs bancs pâles, livides, défendant leur vie, et je me les représentais essayant de tuer, travestis sous des habits de femme, et mêlant la farce ignoble à la tragédie sanglante. Non, je n'irai pas ! les agents subalternes du mal, les séides de ces lâches, les égarés par ces faux rhéteurs me semblent non pas excusables, mais presque dignes d'une sorte de pitié. Au premier jour, la plupart d'entre eux ne crurent pas mettre le pied dans un si dangereux chemin ; mais à mesure qu'ils avancèrent on les poussa davantage, l'épée aux reins, le pistolet sous la gorge. Une pensée d'orgueil, des instincts de paresse les firent entrer dans la ligue du désordre, mais beaucoup d'entre eux pourraient être sauvés encore.

(A suivre)

SOMMAIRE

Mgr Taché aux soldats du 9e bataillon. Angleterre. Freulon.—Le crime de Cain. M. Mercier et les ultramontains. La presse et le parlement. Université-Laval. Législature locale. L'insurrection au Nord-Ouest. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Avis.—James Patton. P. T. Légaré, entropôt d'instruments aratoires. Declère en Gingras, manobonniers. Crédit paroissial.—C. B. Lanctot. Nouvelles marchandises.—Belan Bros. Certificat d'une guérison.—Gingras, Langlois, Jazar. La compagnie de navigation à vapeur n St-Laurent.—A. Gaboury. Département de Tapis.—Joseph Hamel & Frères Abandon du commerce.—L. G. Lépine.

CANADA

QUEBEC, 30 AVRIL 1885

M. Mercier et les ultramontains

L'Assemblée Législative a assisté, avant-hier soir, à une scène tout-à-fait curieuse. M. Honoré Mercier a fait une sortie furibonde contre les ultramontains, et en particulier contre la presse ultramontaine. Il a été rarement donné à un auditoire canadien d'entendre quelque chose d'aussi plat, d'aussi inepte, d'aussi gauche et d'aussi ridiculement inoffensif.

M. Mercier n'étant absolument, comme orateur, et comme politicien, qu'un mauvais acteur, deux ou trois coups de sifflet devraient suffire pour faire bonne justice de sa pitoyable harangue. Toutefois, comme il est permis de se récréer de temps à autre, amusons-nous un peu aux dépens du chef de l'opposition. Le sujet est fécond et inépuisable.

M. Mercier a parlé des ultramontains et de l'ultramontanisme. Mais sait-il ce que représentent ces mots? Certainement non. Il est bien connu que le chef de l'opposition brille par une ignorance totale des questions religieuses, et que l'histoire contemporaine est pour lui un livre fermé. Il ne sait même pas l'histoire du Canada. On se rappelle ce fameux discours où il fit combattre nos ancêtres, sous le drapeau anglais, à Carillon comme à Châteauguay, discours qui lui valut le surnom peu flatteur de Carillon Mercier.

Donc M. Mercier a fait rage contre les ultramontains, "cette école hypocrites qui a sali toutes les causes qu'elle a servies." Il a déclaré que les journalistes ultramontains d'aujourd'hui sont "ce qu'il y a de plus méprisable et de plus déshonnéte, qu'ils sont une honte pour la presse et par conséquent pour le nom canadien-français." Il a parlé de bave immonde, de crétinisme, de cafardisme etc., etc. En un mot tous les lieux communs imbeciles qui sont la monnaie courante des beaux-espri sans esprit du libéralisme, depuis un siècle! Monnaie de cuivre et qui sent le vert-de-gris!

Au cours de sa pauvre philippique contre les ultramontains, M. Mercier a reproduit, sans le savoir, quelques parties d'une scène fameuse racontée par Alfred de Vigny. Il a fait appel au côté droit de la chambre, lui demandant de s'unir au parti libéral pour écraser l'ultramontanisme. Il fallait voir cette pose suppliante, ce buste incliné vers la droite, ces bras étendus comme pour attirer à soi les cœurs ministériels. Il fallait entendre les inflexions de cette voix mielleuse et chantante que prend infailliblement M. Honoré Mercier lorsqu'il aspire à devenir persuasif. Le chef de l'opposition jouait la comédie, en y mettant toutes ses grâces, ce qui n'est pas beaucoup dire. On se serait cru en présence d'un cabotin de cinquième ordre. Comédiant.

Mais peine inutile. La droite restait froide et refusait de s'enrôler sous la bannière de ce preux pour courir sus aux mécréants de l'ultramontanisme. Pas un applaudissement, pas un signe approbatif; silence glacial.

Alors le chef de l'opposition change de ton. Il se fâche tout rouge. Il prend ces airs de Matamore qui n'appartiennent qu'à lui seul, et reproche au parti ministériel de n'avoir pas le courage de ses opinions.

Il pose, il phrase, il débite d'une voix fausse des platitudes solennelles, il déclare emphatiquement que la droite a peur des ultramontains. Il parle de capitulation, de reculade, etc. Tragediant.

Mais hélas! comédiant ou tragediant M. Honoré Mercier rate tous ses effets. Et il est obligé de se rasseoir après avoir manqué une des plus magnifiques occasions de se faire qu'un homme public ait jamais eue. C'est d'ailleurs une infortune dont il est coutumier.

Ah! M. le député de Saint-Hyacinthe, vous êtes bien oublieux ou bien impudent. Comment, c'est vous qui dénoncez les ultramontains et qui criez guerre à l'ultramontanisme! Mais rappelez-vous donc que cette "engeance" vous l'avez recherchée, flattée, courtisée, il n'y a pas un siècle. Vous étiez dévoré de la soif ardente du portefeuille. Et, nouveau Tantale, vous voyiez sans cesse fuir devant vous, sans pouvoir y toucher, cette source d'eau vive dont vos lèvres étaient avides.

Après avoir inutilement tenté de vous allier à M. Chapleau et à M. Mousseau que vos organes et vous-même aviez maintes fois représentés comme des politiciens tarés, vous êtes allé frapper à la porte voisine, à la porte des ultramontains.

Oui, monsieur, vous avez fait un pas dans l'ultramontanisme. Vous qui êtes libéral et démagogue autant que n'importe qui, vous avez donné dans la cafardise, pour nous servir de votre expression. Il fallait séduire les ultramontains, gagner la confiance de M. de Boucherville, de M. Bellerose, de M. F. X. A. Trudel, de M. Beaubien. Et le diable s'est fait ermite.

Vous avez solennellement répudié la Patrie. Vous avez rompu bruyamment avec le groupe Beaugrand-Thibaudeau et vous les avez appelés "des poseurs au radicalisme qui sont les pires ennemis du libéralisme." Cependant MM. Beaugrand et Thibaudeau n'étaient pas plus rouges que vous, mais ils étaient plus francs.

Vous avez fondé le Temps afin de vous rapprocher de l'Etendard. Vous avez soutenu à Laval le candidat des ultramontains ou castors, M. Gaboury, et à Jacques-Cartier un autre candidat castor, M. Deschamps, que vous avez voulu, en dernier lieu, et que vous n'avez pu faire élire contre un libéral pur, M. Boyer.

Ah! le portefeuille, comme il vous en a fait commettre des platitudes! Si les ultramontains eussent voulu, vous auriez fait avec eux une alliance offensive et défensive. Vous disiez que les ultramontains étaient les seuls honnêtes gens du parti conservateur. Et vous avez longtemps caressé l'idée d'un cabinet Mercier-Boucherville qui aurait eu l'appui de l'Etendard et du Temps.

Rien de cela ne s'est réalisé parce que tout cela ne reposait que sur un rêve de votre fiévreuse ambition.

Les ultramontains se servaient de vous comme d'un instrument pour faire élire leurs candidats. Mais ils n'entendaient nullement vous accepter comme un des leurs. Ils connaissaient trop vos idées fausses, votre libéralisme sournois, vos allures tortueuses, votre manque absolu de franchise et de consistance politiques.

Et déçu dans ce dernier espoir, il vous a fallu, comme le prodigue, retourner au foyer rouge. Jamais chef de parti n'a subi une telle humiliation. Vous étiez battu et roulé par la "clique de la Patrie"; les "poseurs au radicalisme" vous avaient dompté. Le Temps avait sombré sous vous. Vous avez dû passer sous les fourches caudines et vous aplâtiez devant MM. Beaugrand et Thibaudeau, qui, dans leur cœur, doivent avoir de vous une pauvre idée.

Et maintenant vous pouvez crier à l'ultramontanisme, au cafardisme. Votre jeu est connu, M. le chef de l'opposition. Demain s'il vous fallait paraître ultramontain pour arriver au pouvoir, aux honneurs, à la fortune, vous iriez faire antichambre au bureau de M. Tardivel, rédacteur de la Vérité.

Un dernier mot avant de prendre congé de vous. Vous avez grossièrement insulté les journalistes ultramontains. Vous avez dit qu'ils sont "ce qu'il y a de plus méprisable et de plus déshonnéte." Nous sommes ce

qu'on appelle un journaliste ultramontain, c'est-à-dire un journaliste ennemi du libéralisme dans toutes ses nuances et sous toutes ses formes. Et nous vous disons ceci. S'il fallait faire un parallèle entre un journaliste ultramontain comme M. Tardivel, par exemple, et un politicien comme vous, vous en sortiriez écrasé.

M. Tardivel a des défauts, c'est indéniable. Mais il a des principes et un drapeau qu'il n'a jamais mis dans sa poche, qu'il n'a jamais dissimulés pour servir son ambition.

M. Tardivel est d'une franchise éclatante; on prétend même que sa franchise est parfois trop rude et nous n'y contredisons pas.

M. Tardivel pousse le désintéressement jusqu'à l'in vraisemblance. On n'a jamais fait d'enquête contre lui afin de s'assurer s'il avait reçu de l'argent pour cesser une polémique. Nous ne voulons pas appuyer trop fort, M. Mercier, mais vous devez sentir déjà combien un parallèle entre vous et un journaliste ultramontain du caractère de M. Tardivel serait désastreux pour vous.

Quelques-uns nous diront peut-être que nous ne sommes pas tendre pour le chef de l'opposition. C'est vrai. Mais quand un chef de parti descend jusqu'à l'invective brutale et mensongère, le moins qu'on puisse faire c'est de lui dire ses vérités.

La presse et le parlement

L'Assemblée Législative devient chatouilleuse, sur ses vieux jours. Depuis quelque temps, messieurs les députés sont pris d'un grand courroux contre la presse. On lit la prose des journalistes. On la fait reproduire dans les procès-verbaux de la chambre. On cite les journalistes à la barre de l'Assemblée. On consacre de longues séances de nuit à s'occuper de leurs écrits. C'est très-flatteur pour la profession. Et nous encourageons messieurs les députés qui se distinguent particulièrement dans cette campagne à poursuivre le cours de leurs exploits.

Hier soir la Chambre a décidé de traduire à sa barre le propriétaire du Nouvelliste. Ce qui nous amuse dans tout cela, c'est de voir que toutes les foudres parlementaires sont lancées contre un journal conservateur, tandis que l'Electeur insulte impunément, aussi souvent qu'il le juge bon, les députés et les chefs conservateurs.

La Chambre était plus débonnaire autrefois. Nous nous rappelons que M. Tarte l'a accusée d'être vendue en partie à M. Sénécal, et le sergent d'armes n'a pas été mis aux trousses de M. Tarte. Pourtant l'accusation était raide.

Nous croyons que certains épidermes sont devenus bien sensibles. Au nom de la dignité et de l'indépendance de la presse, nous réclamons en faveur de son droit d'apprécier les hommes publics, et de critiquer leurs idées, leurs principes, leurs discours et leurs actes. Certes, nous comprenons qu'on réprime les libelles, les calomnies et les écrits licencieux.

Mais quant à la critique des idées et des hommes, dans l'état de société où nous vivons, elle constitue un des droits inaliénables de la presse, et nous ajouterons un de ses devoirs les plus impérieux.

Université-Laval

Samedi soir, M. Faucher de Saint-Maurice donnera une conférence publique, à la salle des Cours littéraires, à l'Université-Laval, à 8 heures.

Sujet: De l'élément étranger dans le dernier recensement des Etats-Unis.

Nous recommandons à nos lecteurs la magnifique allocution de Mgr Taché au 9ème bataillon, que nous publions sur notre première page.

LÉGISLATURE LOCALE

CONSEIL LÉGISLATIF

29 avril.

Présidence de l'honorable M. Boucher de LA BRUÈRE.

Le projet de loi intitulé: "Acte constituant en corporation la ligue de tempérance du comté d'Arthabaska est voté en troisième délibération.

L'honorable M. BOUCHER DE LA BRUÈRE, président du conseil, quitte alors son siège et demande la parole sur une question de privilège. Voici comment il s'exprime:

Je lis qu'il y a une motion de non confiance a été proposée par M. Stephens

dans l'Assemblée Législative, dans les termes suivants:

L'hon. M. ROBERTSON propose que la chambre se forme en comité des subsides.

M. STEPHENS propose en amendement: "Que cette chambre est prête à voter les subsides, mais regrette que, contrairement aux dispositions du statut concernant l'indépendance du Parlement, il a été payé à MM. Lacoste, Globensky et Bisailon, pour services professionnels pendant les trois dernières années, la somme de \$29 645 55; que la majeure partie de cette somme a été payée à la dite société pendant que l'hon. M. Lacoste était membre de la dite société et en même temps du Conseil législatif de cette province, notamment pendant les années 1882 et 1883; que l'hon. M. Lacoste a été nommé conseiller législatif le 4 mars 1882 et a résigné cet office le 7 décembre 1883.

"Que certaines sommes ont aussi été payées pendant la même période, et en violation à la même loi à l'hon. Boucher de la Bruère, l'un des conseillers législatifs et président du conseil;

"Que cette chambre constate avec alarme une tendance croissante à violer le principe de l'indépendance du Parlement et regrette que des violations aussi flagrantes aient été tolérées."

On me permettra de donner quelques explications à cette Chambre. Je ferai remarquer à mes honorables collègues que la proposition de censure ne spécifie point les sommes qu'on dit n'avoir été payées. Cette omission est évidemment faite à dessein et dans le but de laisser planer des doutes sur moi, et de mieux persuader l'électorat que j'ai violé intentionnellement le principe de l'indépendance du parlement. C'est une tactique poltronne qui ne pourra guère profiter à ceux qui ont cru devoir l'inspirer.

Quelles sont donc les sommes dont il s'agit? Il appert par les comptes publics que le Courrier de Saint-Hyacinthe, dont je suis propriétaire, a reçu une somme totale de \$42.00, dont \$36.00 pour abonnement des divers départements à mon journal, et \$6 pour une annonce qu'aurait fait publier le ministère de l'instruction publique.

On n'a, je crois, jamais considéré en pratique qu'un abonnement à un journal appartenant à un membre de la Législature constituait une violation de la loi concernant l'indépendance du parlement. Tous les journaux, indistinctement, sont reçus au siège du gouvernement non pas précisément pour l'avantage du propriétaire du journal, mais bien plutôt pour l'avantage des ministres, des députés, des employés du service civil, qui ont intérêt à connaître l'opinion des journalistes dont les écrits sont censés représenter les différentes nuances de l'opinion publique. Les cabinets qui se sont succédé comme la législature elle-même, ont considéré ainsi la chose, et le gouvernement de l'honorable M. Ross n'a pas plus contribué à la violation de l'indépendance des membres des deux Chambres que le gouvernement de l'honorable M. Joly, qui, lui aussi, a payé des abonnements à des propriétaires de journaux membres de la législature.

On me croira, j'espère, facilement sur parole, quand je dirai que les abonnements qui m'ont été payés cette année n'ont pas plus influencé mon vote en Chambre que ceux qui m'ont été payés en 1879 par le gouvernement de l'honorable M. Joly.

Il n'y aurait donc en jeu, à proprement parler, qu'une somme de \$6 que le Courrier de Saint-Hyacinthe aurait reçue pour une annonce publiée par le département de l'instruction publique. Je ne me rappelle pas que ce département ait envoyé une annonce à mon journal ni que j'en aie eu connaissance quand elle a été publiée.

L'accusation en elle-même est si futile que j'aurais pu me dispenser d'y faire allusion, et je demande pardon à cette Chambre d'avoir suspendu pour quelques instants ses procédés.

Sur proposition de l'honorable M. Wood, le projet de loi intitulé: "Acte constituant en corporation le synode de l'église d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporaires de cette église," est adopté en troisième lecture.

L'honorable M. CHAMPAGNE propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: "Acte autorisant la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert."

L'honorable conseiller dit que le promoteur de cette loi allégué, dans la pétition, plusieurs raisons à l'appui de sa demande, entre autres, qu'il est pauvre, malade; qu'il ne peut maintenir sa propriété en bon ordre et que les revenus ne suffisent pas pour faire face aux taxes et autres dépenses. Si cette propriété était vendue par autorité de justice, elle n'atteindrait qu'un prix très minime. Rodolphe Robert demande donc la permission de vendre cette propriété, qui appartient à ses enfants, et d'en appliquer les produits suivant la loi.

L'honorable M. ROSS déclare que la chambre a déjà exprimé sa répugnance sur de pareilles mesures, et cette répugnance est bien motivée; car on veut changer les volontés du testateur. Dans le cas actuel, on allégué d'excellentes raisons. Mais il faut prendre garde aux abus, et le comité des bills privés doit voir à ce que tous les allégués soient appuyés sur des faits véritables et agir avec toute la prudence possible pour ne pas créer d'antécédents dangereux.

La proposition est adoptée.

L'honorable M. PRUD'HOMME propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: Acte pour amender les divers statuts relatifs à la ville de Lachine et pour mieux définir et étendre les pouvoirs de la corporation de cette ville."

Le projet de loi, ajoute le promoteur, ne demande pas de longues explications; il suffit de le lire pour en connaître le but. La corporation de Lachine veut tout simplement se mettre en état de se procurer de l'argent pour construire un aqueduc et des égouts. On dira peut-être que Lachine ne manque pas d'eau,

C'est vrai, mais elle trouve qu'un aqueduc est encore plus commode. Ainsi ce projet de loi demande ce que tous les autres projets de loi de ce genre demandent. Si la chambre l'exige, je donnerai de plus longues explications devant le comité des bills privés.

La proposition est adoptée.

L'honorable M. CHAMPAGNE propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: "Acte concernant la substitution créée par le testament de feu Jean-Baptiste Bruyère."

Ce projet a pour objet de vendre certains biens substitués. Les raisons ne sont pas les mêmes que pour la mesure précédente. Les faits sont ceux-ci:

En 1850, M. Bruyère, riche marchand de Montréal, fit un testament. Les grevés de substitution ont obtenu en 1874, de la Cour Supérieure de Montréal, l'autorisation de vendre tous les immeubles mentionnés dans le projet de loi. En vertu de cette autorisation, un grand nombre d'immeubles furent vendus; mais on n'avait pas pu trouver un mode de placer les fonds résultant des produits de la vente. C'est le mode du placement des fonds qu'il s'agit de déterminer; autrement, les acquéreurs refuseront de payer. On a pris toutes les précautions possibles pour protéger tous les intéressés. Les grevés de substitution et les appelés donnent leur appui à cette mesure.

L'honorable M. ROSS constate que l'honorable conseiller a pris sous sa protection les riches et les pauvres et que la cause doit être bonne, puisqu'il s'en est chargé. Mais le premier ministre désirerait savoir pourquoi le tribunal qui a autorisé la vente, n'a-t-il pas déterminé le mode du placement des fonds.

L'honorable M. REMILLARD est sous l'impression qu'un juge n'avait pas le droit d'autoriser la vente de biens substitués. Il n'a pas le code sous la main, mais cette décision judiciaire lui paraît douteuse sous le rapport de la légalité.

L'honorable M. CHAMPAGNE réplique que l'honorable conseiller pour la Durantaye a répondu pour lui à la question du premier ministre et qu'il avait oublié de dire que le projet de loi aura pour effet de légaliser les ventes et de pourvoir au mode du placement des fonds.

L'honorable M. ARCHAMBEAULT est d'opinion que la chambre doit agir avec la plus grande prudence au sujet de semblables mesures. On ne doit pas permettre la vente des biens substitués. Le juge qui a autorisé cette vente a manqué de prudence. Le testament est un acte sacré et la cour ne doit pas y toucher. Il y a des abus à ce sujet; on agit contre la volonté du testateur.

M. GÉRALD exprime des doutes sur le pouvoir de la législature de légiférer dans le cas actuel, parce que les appelés à la substitution ne peuvent donner leur consentement à cette législation, n'étant pas encore majeurs.

La proposition est adoptée.

L'honorable M. CHAMPAGNE propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: Acte amendement la charte de la cité de Montréal.

L'honorable conseiller fait un vigoureux discours à l'appui de ce projet de loi. Il fait l'histoire de l'établissement des abattoirs à Montréal et des procès sans nombre qui ont eu lieu à ce sujet, procès qui ont eu des effets dommageables pour la corporation, les bouchers et les compagnies d'abattoirs. La conséquence en a été que ces compagnies n'ayant pas d'ouvrage par suite de toutes ces difficultés, elles ont failli. Le conseil de ville est alors intervenu et a passé une résolution pour l'achat des abattoirs au prix de \$300 000. Par cette même résolution le conseil a décidé de revendre ces abattoirs à une compagnie composée d'hommes du métier pouvant donner une garantie suffisante pour l'exécution du contrat; le prix est fixé à \$250 000; mais la corporation garde 10 arpents de terrain à chaque abattoir pour établir un marché aux animaux. La corporation demande des amendements à sa charte pour mettre la résolution à exécution et vendre les abattoirs aux conditions spécifiées dans le projet de loi.

Elle demande aussi l'autorisation d'emprunter \$300 000 et d'imposer certaines taxes pour faire face à cet emprunt. Ce projet de loi est l'expression du sentiment des citoyens de Montréal, puisqu'il est demandé par les membres du conseil de ville. Aucune pétition n'a été présentée contre cette mesure. Toutes les parties intéressées: la corporation, l'union des abattoirs et les créanciers, donnent leur consentement à ce projet de loi.

L'honorable M. BEAUDRY fait une charge à fond de train contre les règlements des abattoirs et contre les conditions onéreuses imposées, sur tout par la compagnie des abattoirs de l'est de Montréal. Il prétend que les bouchers et les commerçants de viande ont toujours été opposés à l'établissement des abattoirs et qu'ils sont défavorables à la législation projetée.

L'honorable M. ARCHAMBEAULT se prononce en faveur du projet, parce qu'il semble être l'expression du sentiment de tous les citoyens de Montréal et qu'il y a une entente entre les bouchers et les compagnies des abattoirs. Il n'y a aucune raison de s'opposer à cette législation.

Après quelques nouvelles explications de la part de l'honorable M. Champagne, le projet de loi est voté en deuxième lecture.

Les projets de loi suivants sont votés en deuxième lecture:

"Acte pour amender l'acte 38 Victoria chapitre 7, intitulé: "Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée législative de la province de Québec." (L'hon. M. SAVAGE)

"Acte amendement l'acte pour incorporer la cité de Hull, 38 Victoria, chapitre 79, et les actes 39 Victoria, chapitre 49, 42-43 Victoria, chapitre 56, amendement dit acte." (L'hon. M. BRAYSON)

"Acte pour amender l'article 116 du Code du Notariat, (46 Vict., chap. 32)." (L'hon. M. ARCHAMBEAULT.)

La chambre s'ajourne à demain.

L'INSURRECTION AU NORD-OUEST

La position des rebelles. — Tactique de Riel. — Nouvelles de Battleford. — Un soulèvement probable. — L'habileté de Métis.

Camp de l'Anse aux Poissons, 29— Les rebelles sont maintenant sur les deux côtés de la rivière. Quatre-vingt dix de leurs hommes sont postés dans leurs embuscades à la Traversée de Gabriel.

On dit que ce détachement est armé de carabines Winchester. S'il en est ainsi, toutes nos forces réunies de près d'un millier d'hommes, auront grande misère à les en déloger.

Lord Melgund et le capitaine French, avec leurs éclaireurs, ont appris que la place est très fortement fortifiée. Il existe une chaîne de rochers de 40 à 50 pieds de hauteur, couverts de petites broussailles, de sorte qu'ils seront à l'abri de notre artillerie. Plus loin, à Batoche, il y a des rangées d'embuscades.

Riel a logé ses prisonniers dans les maisons des Métis, sur le bord de la rivière à Batoche, de sorte que nos canons devront les tuer, si notre artillerie tire sur les embuscades. Sur l'autre côté (ouest) de la rivière depuis la traversée de Gabriel en montant les rebelles ont fait tous les préparatifs possibles, des embuscades ayant été creusées tout le long des deux rives de la rivière.

Nos éclaireurs ont été si souvent trompés par les canons de prétendus déserteurs qu'on les a laissés aller en toute liberté, qu'on ne reçoit plus leurs rapports qu'avec la plus grande prudence. Ils disent, cependant, que Riel n'a pas d'artillerie, comme on l'a rapporté. De l'autre côté, nous savons qu'il avait deux petits vieux canons de l'ancienne façon, ainsi que des munitions pour ces canons.

Le général Middleton est évidemment très étonné de la non-apparition du colonel Irvine, de Prince Albert.

Bedson dit qu'il n'y a pas un seul rebelle, sur les quarante-trois milles de pays qu'il y a entre Batoche et Prince Albert.

Irvine a 300 hommes en tout sous son commandement, et il devrait pouvoir faire quelque chose. On suppose qu'il est retenu par la crainte d'un massacre des femmes et des enfants.

Battleford, 18—Des éclaireurs ont été reconnaître la position des Sauvages sur la réserve de Poundmaker. Ils ne sont pas revenus. Le détachement de police à cheval qui formera l'avant-garde de la colonne qui marche contre les Sauvages, a traversé la rivière aujourd'hui et est maintenant campé avec les troupes qui sont prêtes à se mettre en marche à un moment d'avis. Ce détachement se compose de cinquante hommes de la police à cheval et de vingt-cinq fantassins. On ne sait pas encore quelle partie des troupes l'accompagnera, mais quelques-uns des Queen's Own y iront certainement.

Le détachement qui entoure les bâtiments du gouvernement était presque complété ce matin, et il protégera parfaitement le détachement laissé à la garde de la Traversée. La garnison de Battleford traversera probablement la rivière demain, et les citoyens pourront alors sortir des casernes et rentrer dans leurs foyers.

Un courrier est arrivé, ce soir, avec la première malle reçue depuis deux semaines. Il rapporte que les voitures qui portent les vivres et le fourrage pour le colonel Otter sont sur la route, et arriveront probablement demain. On a vu des Sauvages, aujourd'hui, sur les Montagnes de l'Aigle.

Huit autres éclaireurs sont partis pour la réserve de Poundmaker à la brunoite hier soir. Le corps de Payne, l'instructeur agricole qui a été assassiné par les Sauvages, a été enterré hier par les hommes de la police à cheval. On pense que Poundmaker a de nombreux guerriers sous ses ordres qu'il fera une résistance désespérée. Le temps est beau et tout le monde est bien.

Fort Qu'Appelle, 29—On a reçu ici la nouvelle d'une source que l'on considère comme certaine, qu'un plan d'attaque est à se préparer par les Métis et les Sauvages. Il y a environ 500 Métis en état de porter les armes dans ce district, dont 200 au moins, suppose-t-on seraient heureux d'avoir une chance de piller les blancs. Il doit être entendu que leurs parents et amis se sont battus dans le nord: plusieurs ont été tués ou blessés, et leurs sympathies sont sans contredit acquises aux rebelles.

Le résultat des divers engagements qui ont lieu dans le nord leur est connu douze heures après l'événement, et le résultat leur a inspiré du mépris pour les volontaires et de la confiance en Riel. Les Pieds Noirs sont mécontents depuis longtemps, grâce aux mauvais traitements que leur ont fait subir les autorités, et malgré les messages qui ont été envoyés à sir John, il est maintenant connu qu'ils se préparent secrètement à un soulèvement. Ceux qui sont en position de connaître les choses considèrent que la situation est d'une

extrême gravité, car nous sommes environnés par vingt réserves. Des armes sont distribuées aux colons pour leur protection aujourd'hui, mais lorsqu'éclatera le soulèvement, les colons des environs du fort et des réserves seront dans une terrible position.

Winnipeg, avril 29.—Les fils télégraphiques sont encore coupés entre Qu'Appelle et les Montagnes du Tonnerre et rien n'a été appris du général Middleton aujourd'hui. Nous avons une température magnifique aujourd'hui. Le capitaine Swinford officier du commissariat à Qu'Appelle a télégraphié en réponse à la société de secours des dames, suggérant d'envoyer tout ce qui est nécessaire pour la chambre d'un malade, gelées, vins, brandy, chancelles en cire, tout ce qu'on jugera bon de donner, sera envoyé de l'avant par lui, et aussi vite que possible. Les blessés seront à la traverse de Clarke ce soir.

Winnipeg, 29.—Les accidents se suivent avec grande rapidité au Nord-Ouest.

Les métis ont fait savoir aux sauvages que le général Middleton avait été défait à la dernière bataille et ceci a créé une vive sensation près de Qu'Appelle. Les Sioux disent que les métis les ont menacés de les massacrer s'ils ne voulaient pas se joindre à Riel, et ils ajoutent que c'est l'intention des métis qui demeurent près de Qu'Appelle de s'insurger, d'attaquer le fort et de s'emparer des provisions que l'on envoie au général Middleton. Les lignes télégraphiques sont encore brisées dans ce district et l'on croit qu'elles ont été coupées par les rebelles.

Allons-y

Nous publions dans une autre colonne une annonce de MM. Dechêne et Gingras, qui viennent d'ouvrir un magasin de chapellerie et de fourrure, à l'encoignure des rues St-Joseph et de la Chapelle. Cet établissement, qui a subi des améliorations importantes dans le cours du printemps, est sans contredit, l'un des mieux assortis de notre ville. Les propriétaires de ce magasin ont constamment en mains un fonds considérable de chapeaux de toutes les formes, de paletots imperméables, de cannes, de parapluies, etc. Les prix sont à la portée de toutes les bourses. Nous conseillons à nos lecteurs de visiter ce magnifique établissement avant d'aller ailleurs; nous sommes convaincus qu'ils y trouveront tout ce qu'il faut pour satisfaire les goûts même les plus exigeants. Les membres du clergé sont socialement invités à faire leurs achats chez MM. Dechêne et Gingras, qui feront tout leur possible pour donner la plus complète satisfaction sous le rapport de la qualité et du prix de la marchandise.

PETITES NOUVELLES

MESSE POUR LE 9ÈME BATAILLON.—Dimanche matin, 9.30 heures, une grande messe recommandée par le Cercle Frontenac, sera chantée à la chapelle Bon Pasteur pour le 9ème Voltigeur de Québec, maintenant au Nord-Ouest.

SERVICE POSTAL.—Le vapeur Contest, de la Compagnie de navigation à vapeur du St-Laurent, fera de nouveau cette année le service des malles entre les stations océaniques et Rimouski et vice versa. Il doit quitter le port ces jours-ci.

LES SEMENCES.—Il paraît qu'on a commencé à semer des patates, lundi, à la Pointe aux Trembles.

ANNIVERSAIRES.—Aujourd'hui est le 263ème anniversaire de la naissance de Mgr de Laval. C'est aussi le 213ème anniversaire de la mort de la vénérable Marie de l'Incarnation, fondatrice du monastère des Ursulines de Québec.

DÉVASTATION A ST-FRANÇOIS DE BEAUC.—La débâcle ici a causé des dommages en démolissant un hangar de 50 pieds sur 40 appartenant à Joseph Mercier, charretier, et emportant la première arche du pont qui a coûté l'an dernier au-delà de \$7,000. Le pont appartenait à MM. Onésime Latulippe et Cyrille Genest. La glace, arrêtée dans la nuit du jeudi, s'est remise en mouvement vendredi matin, vers 5 heures, démolissant une maison appartenant à Théod. Poulin, forgeron, la glace s'est arrêtée de nouveau vers 8 heures, et l'eau s'est mise à monter. Dans certains endroits l'eau a atteint une hauteur de 8 pieds au-dessus de la berge.

A trois heures de l'après-midi, venant d'ici de deux cents personnes étaient réunies sur les hauteurs. Quelqu'un proposa alors de s'adresser à Ste-Anne pour faire cesser cette inondation. La foule se jeta à genoux et récita le chapelet. Une heure après, la glace se remettait en mouvement, emportant le reste du pont et brisant plusieurs maisons. Voici les noms de ceux qui ont le plus souffert de l'inondation: Joseph Mercier, maison et hangar, \$500; Théodore Poulin, \$150;

Félix Labrecque, \$200; Joseph Rancour, \$75; Jean Rodrigue, \$50; Elz. Bisson, \$100; Achille Bisson, \$200. Plusieurs marchands ont souffert de grands dommages, entre autres MM. Ouellet, Jutras, Brunet, Renaud et Poulin. Le père de l'hon. Jean Blanchet a failli se noyer en sauvant ses effets. La rivière a monté 20 pieds au-dessus de son niveau ordinaire et à un certain moment tout le village fut inondé. Nous avons été pendant trois heures dans des transes terribles. On craignait que d'un moment à l'autre les glaces allaient tout emporter. Il n'y a pas eu de pertes de vie. En revanche, plusieurs animaux ont péri et les autres se sont sauvés à la nage. On signale plusieurs actes de courage de la part de quelques citoyens, et l'on peut dire que tous se sont admirablement bien conduits.

L'on peut sans exagération évaluer les dommages de l'inondation dans la paroisse de St-François à 25 à \$30,000. On espère que le Québec Central va se hâter d'ouvrir au trafic sa ligne de chemin de fer les glaces ayant rendu impraticables les chemins de voitures pour plusieurs semaines.

Une lettre reçue hier matin de St-François, dit:

Ce matin, en regardant le village, on dirait que la guerre y a passé, tant la dévastation a été grande. Dans les maisons qui ont souffert de l'inondation on marche dans la boue à moitié jambe, et les marchands disent que la farine, le beurre et le sucre sont, comme on pense bien, entièrement gâtés et perdus.

ONGUENT ET PILULES HOLLOWAY.—Ces puissantes Médecines forment par elles-mêmes tout une pharmacie portative, parce qu'il ne se rencontre ni maladie interne, ni externe, pour laquelle l'une ne soit un remède certain. Les éruptions, rhumatismes, tumeurs, scrofules, rhumatismes, hydropisies, le scorbut, l'asthme et la goutte, sont entièrement réduits et disparaissent sous l'action combinée de ces Remèdes; et en cas d'indigestion, de migraine, de bile, d'affections du foie, de débilité et autres désordres provenant des organes internes, ces Pilules produisent les résultats les plus étonnants qu'on puisse imaginer. Si une préparation extirpe toutes les impuretés du sang, la maladie se trouve conjurée. Ces merveilleuses Pilules obtiennent ce résultat dans un espace de temps incroyablement court.



CONFORMEMENT aux dispositions de la section 9, chap. 46, des Statuts Consolidés du Canada, le bureau des examinateurs, nommé d'après la section 8 de ces statuts, se réunira à ce bureau, le LUNDI prochain, à 4 heures, à 11, R. A. M.

Tous les aspirants qui ont été remis pour examen par le bureau, sont priés de se rendre à la licence de mesureurs de bois, sur les présentes notifiées d'assister à cette réunion.

JAMES PATTON, Surintendant, Bureau des mesureurs de bois, Québec, 30 avril 1885.

P. T. LEGARE, ENTREPOT d'Instruments Aratoires, 461, Rue St-Vallier, ST-SAUVEUR QUÉBEC, Québec, 30 avril 1885—4m. 190

A vendre. 500 ballots d'étoupes, 500 quarts coal tar, 200 c. brai noir, 50 c. goudron, 50 c. brai vert, 100 c. résine. J. et W. FEID, 98, rue St-Paul, Québec, 10 avril 1885.

A louer. UN lopin de terre vague, entre les rues St-Paul et Saint-André, comprenant 15,000 pieds en superficie, propre pour un chantier de bois, étant la propriété de la Compagnie Manufacturière D. um. S'adresser à THOMAS CRAIG, Gérant et secrétaire-trésorier, Québec, 10 avril 1885—1frs. 173

CLOCHES D'ÉGLISES FONDERIE DE CLOCHES JONES, Troy, N.-Y. Mears & Stainbank, LONDRES, ANGLETERRE, Représentés par H. & J. RUSSELL, 22, rue St-Nicolas, Montréal. Agents pour la Société Anonyme, Belgique. MANUFACTURIERS DE SOLIVES EN FER. Québec, 31 juillet 1884—1an. 20

\$500 de récompense!

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous ne pourrions pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boîtes contenant 30 pilules; prix 25 CENTS. A vendre chez tous les pharmaciens. Décrivez-vous des contre-façons et des imitations. Les véritables sont faites seulement par JOHN C. WEST & CIE, fabricants de pilules, 81 et 83, rue King Est, Toronto, Ont. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la maille sur réception d'un timbre de 3 cents. En vente par J. J. Veldon, 120, rue St-Joseph, Québec.



LA SANTÉ EST LA RICHESSE

Le traitement du docteur J. C. WEST pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool, ou du tabac, affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la déréglure et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre. Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boîte, ou six boîtes pour cinq dollars; envoyées par la maille, sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront tous les cas. Avec chaque commande nous recevons pour six boîtes, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l'acheteur la garantie écrite que nous lui remettrons son argent, si le traitement n'opère pas une guérison. Les garanties seront données par J. J. VELDON, Pharmacien, 120, rue St-Joseph, Québec, seul agent autorisé pour la vente de ces remèdes. Québec, 6 décembre 1884—1an. 100

Joseph Hamel & Frères, 58, Rue Sous-le-Fort ET 62, COTE DE LA MONTAGNE,

ONT le plaisir d'annoncer que les derniers arrivages par les steamers transatlantiques ont complété leur assortiment de nouveautés pour le

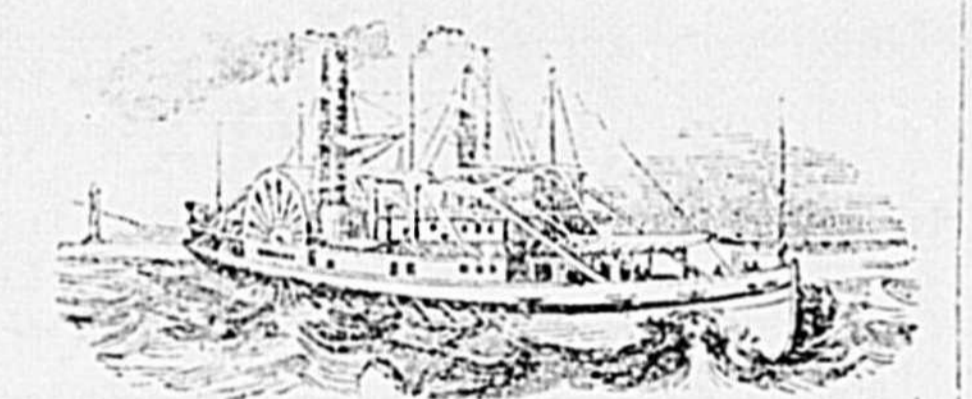
PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.

et que les plus récents produits de la Mode de Londres et de Paris sont maintenant étalés dans leurs magasins.

LE DEPARTEMENT DES TAPIS, (COTE DE LA MONTAGNE), l'un des plus grands établissements de ce genre à Québec, renferme une brillante collection de tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de Bruxelles, Tapisseries, Laines, Prêlarts et Linoléums, dont le choix a été des plus heureux.

Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 18 avril 1885—1m. 181

La Compagnie de Navigation à Vapeur du St-Laurent.



Le steamer 'St-Lawrence,' CAPITAINE BARRAS,

SE propose de quitter le quai St-André le JEUDI, 7 MAI prochain, à 7.30 h. A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! en partant à la Baie St-Paul, Il va aux Coudres, aux Rhoutements, Malbois, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean, aller et retour. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie, quai St-André. A. GABOURY, Secrétaire, Québec, 22 avril 1885.

CERTIFICAT D'UNE GUERISON. Québec, 1er avril 1885.

A Messieurs GINGRAS, LANGLOIS & CIE. Messieurs, C'est avec plaisir que j'ai vu dans votre certificat que j'ai souffert depuis deux ans d'une éruption grave (dartres) à un tel point que j'étais obligé de porter des gants pour travailler; après avoir fait usage de l'Eau Minérale de Saint-Léon pendant cinq mois, j'ai obtenu une guérison parfaite. J'ai l'honneur d'être avec considération, Votre, etc., ED. ROUSSEL, Maître-moussier, 74, rue Richmond.

Les soussignés viennent de recevoir un approvisionnement nouveau de la célèbre Eau Minérale de St-Léon qui a obtenu la guérison ci-dessus mentionnée. Cette Eau doit être prise à jeun pour la constipation et après le repas pour la dyspepsie. GINGRAS, LANGLOIS & CIE, N. 6, rue Buade, Québec, 27 avril 1885.

ABANDON DU COMMERCE.

Grande réduction! CHANCE EXCEPTIONNELLE!! VENTE SANS RESERVE CHEZ L. G. LEPINE, No 19, rue Buade, Haute-Ville.

Le soussigné informe ses pratiques et le public en général qu'étant décidé à abandonner les affaires au mois de Mai prochain, vendra toute la balance du stock qui lui reste en main au plus bas prix possible, ainsi que toutes les garnitures du magasin entre autres un bon safé, 3 vitrines de comptoirs, une commode pour magasin, etc. MM. les membres du Clergé, les communautés religieuses, MM. les marchands, ainsi que le public en général sont invités à profiter de ce rabais exceptionnel d'ici au mois de Mai. Un escompte libéral sera accordé aux marchands. Une visite est respectueusement sollicitée. L. G. LEPINE, libraire, No 19, rue Buade, Haute-Ville, Québec, 18 avril 1885—1m 182

Le Bazar annuel

En faveur de l'Hôpital du S.-C. de Jésus, sous le patronage distingué de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec et de MM. les membres du clergé, aura lieu dans le courant de l'automne prochain.

Les Dames ci-dessous nommées qui se sont généreusement chargées de tenir les tables du bazar, recevront avec reconnaissance les dons de toute nature que l'on voudra bien leur faire. Table St-Joseph.—Mmes P. Picard, J. Rouleau.

Table St-François d'Assise.—Mmes P. Dechêne, G. Blais, F. Donaldson, Ch. Raymond. Table St-Sauveur.—Mmes P. Blouin, C. Guérard, C. Mercier.

Table St-Alexandre.—Mmes B. Delamare, Marceau, A. Labrecque, G. Magnan. Table St-Jean-Baptiste.—Mmes J. B. Drouyn, A. Dugal, C. Delisle.

Table Ste-Anne.—Mmes C. Coillard, J. Carley, Jos. Jacques, Jos. Côté, D. H. Gagnon.

Table du Sacré-Coeur.—Mmes H. Allaire, Jos. Lachance, Delle Loberge. Table Frontenac.—Mmes J. O'Neill, W. Jalbert, Th. Potvin, V. Collins, E. Piquet.

Table Ste-Angeles.—Mmes J. O'Neill, W. Jalbert, Th. Potvin, V. Collins, E. Piquet. Table Ste-Angeles.—Mmes J. O'Neill, W. Jalbert, Th. Potvin, V. Collins, E. Piquet. Québec, 4 avril 1885. 171

BAZAR

LES RR. PP. OBLATS se proposent, avec la bienveillante autorisation de Mgr l'Archevêque, d'avoir l'automne prochain, un bazar en faveur de leur école. Voici les noms des Dames qui ont en la bonté d'accepter la charge des tables.

Table de Sainte-Famille.—Mme Vve B. Vaillancourt, Mme F. Martineau, M. M. Robitaille, M. F. Auger, M. S. Langlois, M. P. Verret (fils), Mlle J. Fraser dit Tremblay.

Table du Tiers-Ordre.—Mmes Louis Lépine, Joseph Lafrance, J. Trudelle, N. Jingué, Z. Pouliot, L. Falardou, Marcel Rodette.

Table St-Jean-Baptiste.—Mmes F. O. Fin, A. Laliberté, S. Donbrowski, F. H. Audibert, Vve Prod. Fraser, Léon Saucier, Méville Dechêne, Joseph Lachance, Pierre Légaré, F. X. Fournel, Théophile Dusault, Théodore Alain, Magloire Simard, Napoléon Shink.

Table des congréganistes sous le patronage de St-Joseph.—Mmes F. X. Biron, André Jacques, Gaudios Letarte, Albert Piquet, J. B. Picard, Magloire Jacques, George Lemminy.

Table des Enfants de Marie.—Mlle Zoé Petit, Mlle Sophie Verret, Diles Marie Langevin, Cloelia Gosselin, Lea Marois.

Table du Rosaire Vivant.—Mmes Magloire Giguère, L. Godbout, J. Laberge, J. Laroche, J. B. Dugal, Ferd. Marois, J. A. H. mel, Jean Giroux, père; Jean Giroux, fils; A. Bevarone.

Table de rafraichissements.—Mmes Pierre Roy, Louis Marois, J. B. Falardou, J. B. Lapointe.

N.B.—Les personnes désireuses de contribuer à cette belle et bonne œuvre sont priées d'adresser leurs offrandes à une des dames ou au R. P. Grenier, O. M. I., directeur du bazar. Québec, 22 avril 1885. 183

Bazar DE ST-ROCH DE QUÉBEC.

Avec la bienveillante permission de Monseigneur l'Archevêque de Québec, s'ouvrira le 15 JUIN prochain, dans la salle Jacques-Cartier, un bazar, dont le but est de venir en aide à la construction d'un domicile, à St-Roch, pour les Chers Frères, et à l'agrandissement de leur école actuelle. Les Dames ci-dessous nommées tiendront les tables de ce bazar.

Table de St-Roch (des rafraichissements)—Mmes J. E. Martineau, Félix Gourdeau et Eus. Renaud.

Table de Notre-Dame.—Mmes M. A. Maillet et P. X. Lejeune.

Table du St-Rosaire (Société du Rosaire Vivant)—Mmes Louis H. Drouin, Jos. Moffet, Pr. Roussel, Jos. Lemieux, Jos. Gravel et Ev. Marceau.

Table de St-François-Xavier.—Mmes Evs Giguère, Octave Migner, George Lavoie, Did. Lapiere, L. G. Lépine et Dile Phil Blodreau.

Table de St-Jean-Baptiste.—Mmes Mmes Vve Ls Fontaine et Théoph. Lemieux.

Table du Sacré-Coeur.—Mmes Mmes Pa. Huot, Jules Fortier et Em. Jacot.

Table de St-Joseph et des Chers Frères D. C.—Mmes Mmes P. E. Bédard, Jos. Picard, F. X. Brunet, Jos. Char-st et Oms. Simard.

Table additionnelle (Soc. de l'Union de Prières)—Mmes El. Gazeau, Frs Labrecque, L. Sr. Chavanel, Diles Marie Bigot etc et Marie Clavet.

F. X. GOSSELIN, place, curé, Québec, 24 avril 1885. 185

EN VENTE.

RÈGLES, PRIVILEGES ET CÉRÉMONIAL DU TIERCE-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS en vente chez M. N. S. HARDY, libraire, basse-ville. Québec, 14 avril 1885. 179

GRAND ATTRACTION.

VERS LE 15 AVRIL PROCHAIN, nous transporterons le siège de nos affaires dans nos nouvelles bâtisses, coin des rues ST-JEAN et ST-STANISLAS Haute-Ville, qui subissent actuellement des améliorations considérables. Afin d'effectuer une grande diminution de notre assortiment considérable de PIANOS, HARMONIUMS, etc. Etc., etc., et ne pas exposer ces instruments à subir des dommages dans le déménagement, nous ferons, d'ici au 15 AVRIL les réductions suivantes qui sont SANS PRÉCÉDENTS.

GRANDS PIANOS CARRÉS De 73 octaves, bois de rose richement finis, charpente en fr., etc., etc. Prix régulier \$450.00, vendus pour 250.00

PIANOS DROITS Richement finis, charpente en fer, 3 cordes Etc., Etc., etc., etc. Prix régulier \$450.00 vendus pour \$250.00

HARMONIUMS Pour Salons, De \$139.00 vendus pour \$65.00 ORGUES-HARMONIUMS pour Eglises, très puissants, de \$100.00 pour \$200.00. PIANOS et HARMONIUMS de seconde main accessibles par toutes les bourses.

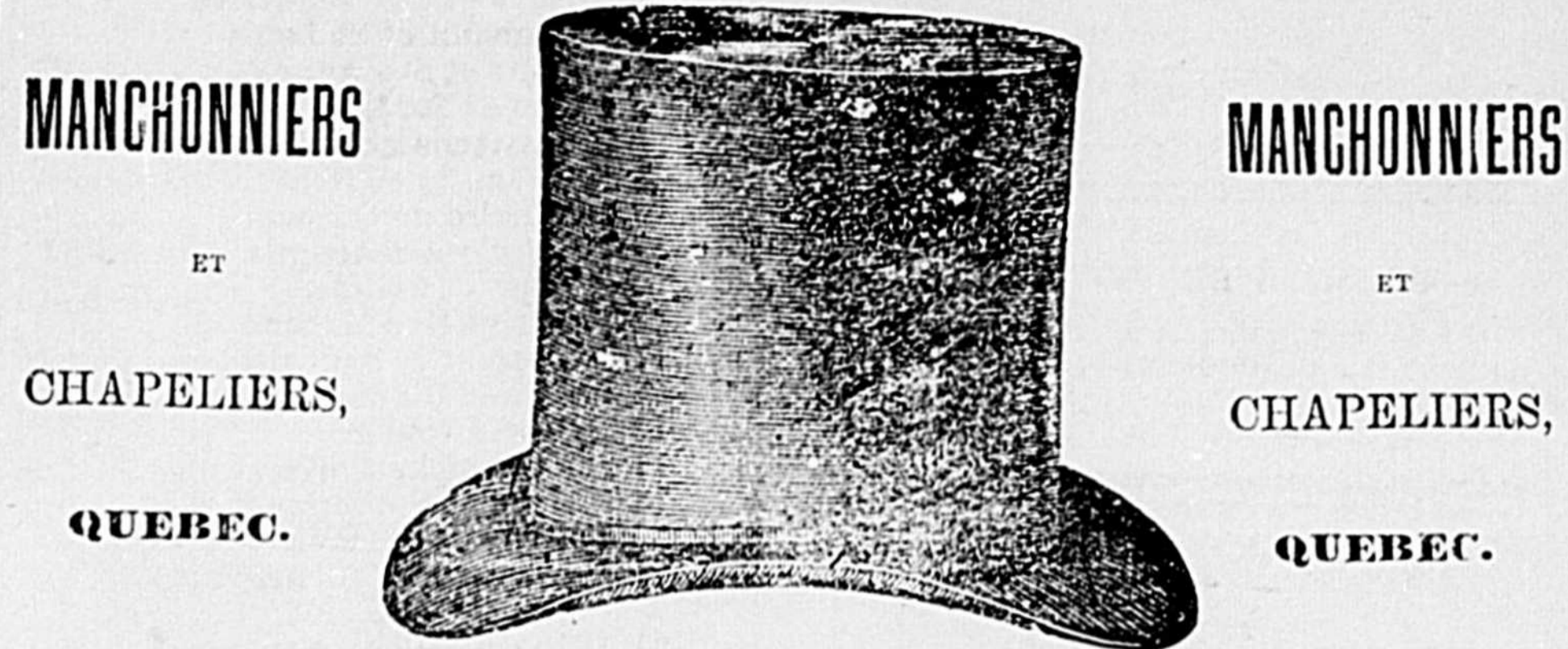
MUSIQUE EN FEUILLES Moreaux de 25c vendus pour 12c, la même réduction est faite sur tous les moreaux de différents prix.

MACHINES A COUDRE Des différentes marques de \$50.00 vendues pour \$30.00 et garanties pour 6 ans. Superbes machines à coudre 60 seconde main vendues pour dix (\$10.00) piastres et plus

MACHINES A TRICOTER Aussi à prix spécialement réduits.

Bernard & Allaire, EDITEURS DE MUSIQUE, No 6, rue La Fabrique, Québec, Québec, 6 février 1885. 7.

DECHENE & GINGRAS,



Enseigne CHAPEAU D'OR, Coin des rues St-Joseph et de la Chapelle, St-Roch.

Nous avons constamment en mains un assortiment considérable de CHAPEAUX DE FEUTRE ET DE SATIN.

Nous faisons des CHAPEAUX DE SATIN sur commande pour les messieurs du clergé; ces chapeaux sont fabriqués à notre établissement avec la plus grande diligence et le plus grand soin possible.

Un riche assortiment de PARAPLUIES EN SOIES et de PALETOTS IMPERMEABLES. Aussi une grande variété de CANNES.

Le tout à une GRANDE REDUCTION. En général, le public sera servi à sa plus grande satisfaction. Québec, 29 avril 1885—1m. 183

CREDIT PAROISSIAL, 1664, rue Notre-Dame, MONTREAL.

C. B. LANCTOT, IMPORTATEURS

d'Ornements, Bronzes et Marchandises d'Eglise de tous genres. MANUFACTURE

De Statues de toutes descriptions, Vêtements ecclésiastiques, Soutanes, Lingerie d'église, Cramin de Croix en peinture sur toile.

Vin de Messe, approuvés par Sa Grandeur Mgr de Montréal, Gilets, Chandeliers, Haile d'olive, Encens, Braises-encens, Chapelets, Images, Médailles Crucifix, objets d'arts et de fantaisies.

Mérimos à Soutanes, Says noirs, Draps noirs, Toiles, Soirées de toutes couleurs et qu'il y a, Etouffes à voile, Galons, Franges, Dentelles et Guipures en or, Glands, Bouquets Lrôlés or, etc., etc. Candelabres et lustres en Cristaux. Lampes de Sanctuaire, Chandeliers d'Autel, etc., etc.

—Grande spécialité de— Bannières, Drapeaux, Oriflammes, Colliers, Bandelières, Insignes, et tout autre décoration pour Eglises nationales et publiques.

Toutes commandes pour célébration de la Fête de St-Jean-Baptiste, reçues avec reconnaissance et exécutées sous le plus court délai, avec soin, à la satisfaction pleine et entière de nos clients aux prix les plus modérés. Québec, 29 avril 1885—1an. 547

NOUVELLES MARCHANDISÉS!

AYANT reçu la plus grande partie de nos importations du printemps, nous exhibons en ce moment des nouveautés dans chaque département, et nous attirons une attention toute spéciale sur les marchandises suivantes:

Etouffes à Robes unies et de fantaisies. Satiné, piqué et drap zéphir. Nouveaux indiennes françaises imitant les mousselines de laine.

Tweeds anglais et écossais. Tweeds de Blearney et étoffes pour habillement. S. rges pour habits. Chemises blanches, cols, cravates, bretelles.

Cotons et toile pour draps et oreillers. Shirting et coton blanc (long loth.) Toile à nappe, serviettes, etc. Toile d'Irlande (une spécialité).

Corsets pour dames et fillettes. Une grande variété de points à rideaux. Teijs, p. elaris, matting, nattes, etc. Lits d'enfants en fer et en cuivre. Chaises pliantes. Matelats en acier tissé de toutes les grandeurs. Matelats en crin, oreillers, traversins, etc., etc.

BEHAN BROS.

A la lyre d'or! Lafrance, Vincelette & Cie

124, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

AGENTS pour les célèbres pianos 'Hazelton', de New-York, les pianos et 'harmoniums' 'Dominion', de Bow-manville, Ont., etc., etc., etc.

Assortiment choisi de musique (voix et instrumentale), tapis et bancs de piano, violons, cordes de violons, colophane, etc., etc., etc.

cartes de fêtes et du Jour de l'An, objets d'art importés de Paris, etc., etc.

ROMANCE NOUVELLE Ne l'en va pas!..... Ed. Vincelette.—35 cts. 18 Décembre 1884.—106

AVIS IMPORTANT

DEMANDE D'EMPRUNT D'ARGENT. LA FABRIQUE DE QUÉBEC désire faire connaître qu'elle est prête à emprunter en donnant de bonnes sûretés, toutes sommes de cents piastres et au-dessus, à un taux d'intérêt de 3 ou 4 0/0, suivant le montant prêté; elle rembourse suivant le désir du prêteur à 30 jours d'avance.

Pour plus amples informations s'adresser à SON PROCUREUR. Québec, 11 avril 1885—157. 173

Pommes! Pommes! Pommes!

Charles Donald & Cie, 79, QUEEN STREET, LONDON, E. C., seront heureux de se mettre en rapport avec ceux qui cultivent les pommes, qui en font commerce et ceux qui les exportent, pour ce qui concerne les affaires d'automne et de printemps.

Ils offriront les avantages ordinaires aux pratiques demandant des avances. Québec, 30 juillet 1884—9m. 19

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa. Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.

GRAND-TRONC

11.30 A. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 9.40 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord 4.00 p. m. Malle pour le Lac Simon, arrivant à 7.15 p. m.

Allant au Sud

6.20 a. m. Train de la malle de St-Raymond pour Québec, arrivant à 8.55 a. m. 8.00 p. m. Train mixte laissera le Lac Simon pour St-Raymond arrivant à 8.30 p. m.

QUÉBEC-CENTRAL

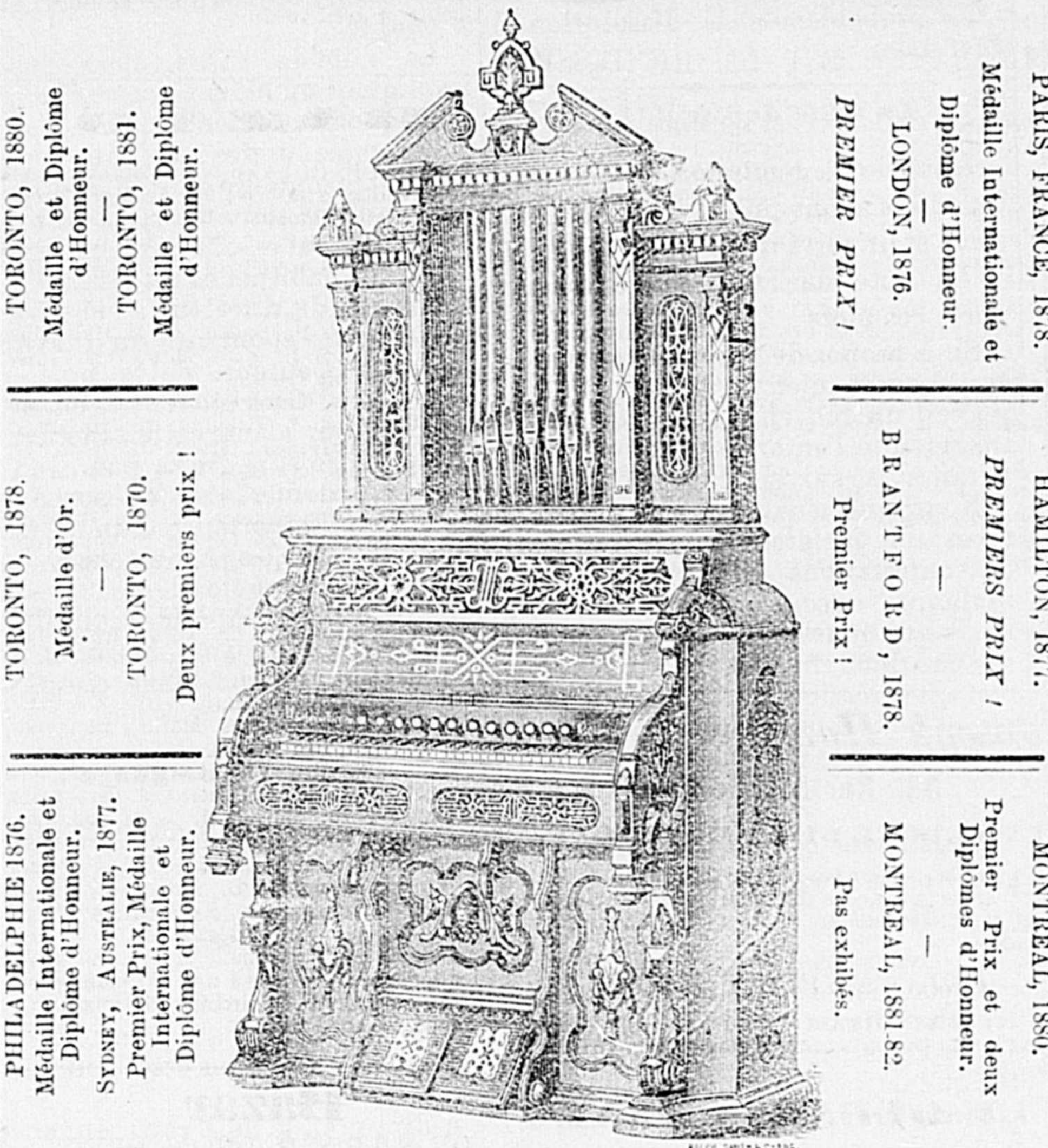
Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 h. a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 p. m. et à Sherbrooke à 6.15 p. m.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St Louis. 5 Jardins et Ste Anne. 6 Buade et Fort. 7 S. Eustache et S. Georges. 8 Ste Famille et Hébert. 9 Séminaire de Québec. 10 Ste Juliette d'Artigny. 11 S. Jean et Collins. 12 Palais et Mac-Mahon. 13 S. Jean et S. Stanislas. 14 S. Chantier Dinning, (Champlain). 15 Epicerie Taylor. 16 Rue Champlain, 474. 17 S. Jean et Sutherland. 18 Déglise et S. Olivier. 19 Maison Giblin (Champlain). 20 Rue Champlain, 103. 21 Dohousie et Arthur. 22 Côte de la Montagne, au bas. 23 Sault-au-Matelot et S. Jacques. 24 Côte Dambourges et S. Paul. 25 S. François et la Chapelle. 26 Lemesurier, rue S. Paul. 27 Marché S. Paul, station. 28 Prairie et S. Dominique. 29 Fossés et Pont. 30 S. Valier et la Chapelle. 31 L'Église et S. Joseph. 32 Dorchester et N. D. des Anges. 33 S. Valier et Belleau. 34 Colomb et Nelson. 35 S. Anselme et S. Joseph. 36 Caron et la Reine. 37 Reine et Couronne. 38 Arago et Curgeon. 39 Reine et Pont. 40 S. Dominique et S. François. 41 Dorchester et Ryland. 42 Artillerie et Ste Julie. 43 S. Augustin et S. Patrice. 44 S. Patrice et Berthelot. 45 Artigny et S. Amable. 46 Rue S. Amable, Bon Pasteur. 47 Grande Allée, Ste Brigitte. 48 S. Jean et Salaberry. 49 Ste Claire et Richelieu. 50 S. Jean et Ste Geneviève. 51 Robitaille et Latourelle. 52 S. Augustin et S. Georges. 53 Parlement.

ORGUES-HARMONIUMS DOMINION, L. E. N. PRATTE

Compagnie d'Orgues et de Pianos Dominion, Bowmanville, Ont. pour l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SÉLÉVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. PRIX, de \$50 à \$1200. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums " Dominion."



Et au-delà de 50 premiers prix! Aux expositions dans différentes parties du monde. Satisfaction garantie et conditions faciles! Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure des instruments. Toujours en magasin, L'ASSORTIMENT LE PLUS CONSIDÉRABLE ET LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. CATALOGUES ILLUSTRÉS ET PRIX EXPÉDIÉS SUR DEMANDE. S'ADRESSER A L. E. N. PRATTE, AGENT GÉNÉRAL POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, 1676, rue Notre-Dame, Montréal. LAFRANCE, VINCELETTE & CIE., 124, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUÉBEC. Agent pour Québec et les environs. Québec, 12 mars 1885—15nov. 83—1an 2fms 909

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles, et sont d'un secours inappréciable dans les différentes positions de personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau. Il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement de professeur HOLLOWAY, 523, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4, 2s. 9d., 11s. 2s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVIS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 523, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé THOMAS HOLLOWAY, 523, Oxford Street, London C. Québec, 2 novembre 1881—1 an.

J. & W. REID, FABRIQUANTS DE PAPIER

PAPETERIE DE LORLETTE FABRIQUENT le feutre pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et paque de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour lettres, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papiers de couleurs, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, corolages, chiffons, régures de papier ou toutes sortes de vieux métaux. Québec, 26 octobre 1882.

ELIXIR PRÉPARÉ PAR LES Sœurs de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

ELIXIR ALBUMINO-FERRUGINEUX.—Ce tonique puissant et reconstruit par le fer qu'il contient, joint d'une grande efficacité contre l'appauvrissement du sang, et par l'albume qui s'y trouve en dissolution, c'est une nourriture substantielle infiniment préférable à tous les extraits de bœuf. En vente chez les pharmaciens et au dispensaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Québec. Québec, 28 novembre 1884. 69

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans le STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant tous chose. Addresser BAXTER & GIBB, Banquier-17, Rue Wall, New-York.

Romances et Duos FRANÇAIS. R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE, DEPUIS L'ANNÉE 1861,

A toujours gardé en magasin la plus grande variété de musique vocale française de cette ville, et toute assertion contraire est absolument fautive. M. MORGAN est extrêmement peiné d'être obligé de faire cette remarque, mais les bruits ridicules et préjudiciables répandus sur son compte, le forcent à donner ce démenti à cette nouvelle, mise en circulation dans un but intéressé. R. MORGAN, 47, rue Buade. Québec, 1er janvier 1885.

PIANO A VENDRE. UN MAGNIFIQUE PIANO à vendre à bon marché. S'adresser à L. P. VALLÉE, Photographe, 39, rue St-Jean. Québec, 25 septembre 1884. 62

Ornements domiciliaires. NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'ANCIENNE LORETTTE, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons. M. MARTEL désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir des ORMES MAGNIFIQUES à bon marché. Québec, 10 mai 1884. 1037

LOUIS JOBIN, STATUAIRE COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC

Québec, 5 mai 1885. 745

Maintenant en vente Au bureau du "Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA

Paroisse du Cap Santé DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Prix 50 cts

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. 1884 Arrangements d'Hiver-1885

Le 27 après LUNDI, 1er DECEMBRE 1884, Les trains de cette voie ferrée circuleront chaque jour [les dimanches exceptés] comme suit:

Les trains quitteront Lévis Pour Halifax et St-Jean..... 8.00 A. M. Rivière-du-Loup..... 11.25 A. M. 5.25 P. M.

Les trains arriveront à Lévis De la Rivière-du-Loup..... 5.18 A. M. 11.25 A. M. 1.55 P. M. Halifax et Saint-Jean..... 7.10 P. M. Le char Pullman, quittant Points Lévis, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, se rend jusqu'à Halifax, et celui partant les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS arrive à St-Jean. Tous les trains voyagent d'après l'heure officielle de l'est.

On peut se procurer des billets et obtenir des informations sur la route, le prix du fret et des passagers chez T. LAVERDIÈRE 49, rue Dalhousie, Québec. D. POTTS, Burlington, N. B. Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 27 novembre 1884. Québec, 29 novembre 1884.

CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

LES trains circuleront tous les jours (les dimanches exceptés) comme suit: ALLANT AU NORD 4.00 p. m. MALLE pour le Lac Simon, arrivant à 7.15 p. m. ALLANT AU SUD 6.20 a. m. Train de la Malle de St-Raymond pour Québec, arrivant à 8.55 a. m. 8.00 p. m. Train mixte laissera le Lac Simon pour St-Raymond, arrivant à 8.30 p. m.

Les trains arrêteront à la Petite Rivière Ancienne-Lorette, St-Ambroise, Station de Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, Lac St-Joseph et Bourg-Louis. Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Petite Rivière, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins. Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe et valent jusqu'au mardi suivant. Billets à vendre chez Leve & Allen, rue St-Louis, F. Delisle, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère, 95, rue St-Joseph, et Harris & Cie, 37, rue St-Jean. LEVE & ALDEN, Agents des billets J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant, Commercial Chambers, Québec, 13 janvier 1885.

CONDITIONS -DU- Courrier du Canada

Prix de l'abonnement: EDITION QUOTIDIENNE. CANADA Un an.....\$5.00 Six mois..... 3.00 Trois mois..... 1.50 ETATS-UNIS (Un an.....25\$ stg Six mois..... 12.6 " Trois mois..... 6.3 "

ANGLETERRE..... (Un an.....60 Francs Six mois..... 30 " Trois mois..... 15 "

FRANCE..... (Un an.....60 Francs Six mois..... 30 " Trois mois..... 15 "

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....50 centins Pour chaque insertion subséquente.....12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 centins par ligne pour la première insertion, et de 5 centins pour les insertions subséquentes. Réclames: 20 centins la ligne. Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE, RUE BUADE, HAUTE-VILLE Québec. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU Editeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute Ville, Québec

LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1885—Arrangements d'hiver—1885

LES lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAUX. TON- NAGE. COMMANDANTS. NUBIAN.....6100 en construction. ARIZIAN.....3400 Capt. J. Wylie. SARDINIAN.....3200 Lt. Dutton, R. N. R. CIRCASSIAN.....3400 Lt. Smith, R. N. R. POLYNESIAN.....4300 Capt. R. Brown. COREAN.....4000 GRECIAN.....3600 Capt. Legallat. SARMATIAN.....3600 Capt. A. Aird. BUENOS AYREAN.....3800 Capt. N. McLean. SCANDINAVIAN.....5000 Capt. H. Wylie. PRUSSIAN.....3600 Capt. J. Ritchie. MORAVIAN.....2650 Capt. J. Graham. PERUVIAN.....3400 Capt. Barclay. CASPIAN.....3200 Capt. Procks. HIBERNIAN.....3400 Lt. Archer, R. N. R. ROYAL SCOTIAN.....3300 Capt. Richardson. AUSTRIAN.....2700 Capt. J. Wylie. NESTORIAN.....2700 Capt. J. G. Stephens. MANTOBIAN.....3150 Capt. Home. CANADIAN.....2800 Capt. J. Miller. CORINTHIAN.....2060 Capt. Jas. Scott. PHOENICIAN.....2590 Capt. Menzies. WALDENSIAN.....2300 Capt. Stephens. LUCERNE.....2800 Capt. Kerr. ACADIAN.....1350 Capt. Cabel. NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Mylius.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table with columns: Steamers, De Portland, De Halifax, De Sardinian, De Peruvian, De Sarmatian, De Polynesian, De Parisian, De Corsican, De Sardinian, De Peruvian, De Sarmatian.

Partant de Halifax A DEUX HEURES P. M., ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest.

Prix du passage de Québec via Halifax: Cabine.....\$62 65, \$78, 00 et \$88, 00 Suivant les accommodements. Intermédiaires.....\$10, 00 Entrepont.....Au plus bas prix.

SERVICE DE GLASGOW.

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Boston. 11 mars Siberian..... 23 mars 25 " Grecian..... 8 avril 8 avril Carthagénien..... 25 "

LIGNE DE LA MALLE DE QUÉBEC

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Québec. Jeudi, 23 avril Polynesian..... Samedi, 16 mai 30 " Parisian..... 23 "

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance. Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des États de l'Ouest. Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents, Québec, 13 mars 1885

LE CANADA -ET- L'Emigration Française -PAR- FRÉDÉRIC GERBIÉ.

NOS LECTEURS pourront se procurer au bureau du Courrier du Canada cet ouvrage si intéressant à tous les points de vue. L'ouvrage se trouve accompagné de 3 cartes et 23 gravures. Prix pour l'ouvrage complet \$1.50 Québec, 24 septembre 1884. 59

CORYZINE. CONTRE LE RHUME DE CER-VEAU (Coryza).

C'est remède d'une arôme agréable est sous la forme d'une POUDE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTINS. Prix en gros \$2.00 la douzaine. Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air. En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CHAPES ET DALMATIQUES C. B. LANCTOT.

En moire antique, ou drap d'or, brodé en or, tout métal, valeur première, venant d'être reçu d'Europe, dessins variés et nouveaux depuis le bas prix de \$25.00 jusqu'à \$100.00 suivant la richesse. AUSSI CHAPES ET DALMATIQUES C. B. LANCTOT, Québec, 11 décembre 1884—1an. 547

LE CANADA -ET- L'Emigration Française -PAR- FRÉDÉRIC GERBIÉ.